

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1784

15 septembre 2009

### SOMMAIRE

<b>AMARANTE HOLDING Société Anonyme</b> .....	<b>85592</b>	<b>Lux-Index US Advisory S.A. Holding</b> .....	<b>85594</b>
<b>Apollo ELP S.à r.l.</b> .....	<b>85595</b>	<b>Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding</b> .....	<b>85598</b>
<b>Apollo USLP S.à r.l.</b> .....	<b>85597</b>	<b>Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding</b> .....	<b>85595</b>
<b>Apollo Vicalvaro S.à r.l.</b> .....	<b>85598</b>	<b>Lux-Sectors SICAV</b> .....	<b>85632</b>
<b>Avaya Luxembourg Investments S.à r.l.</b> ..	<b>85587</b>	<b>Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding</b> .....	<b>85587</b>
<b>Balmain European Retail Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>85597</b>	<b>Lux-Top 50 SICAV</b> .....	<b>85586</b>
<b>Betafence Topco Holding</b> .....	<b>85593</b>	<b>M.C.I. Marketing Communication Interna- tional S.à r.l.</b> .....	<b>85587</b>
<b>Broderinvest S.A.</b> .....	<b>85592</b>	<b>MDC-LP Holding S.à r.l.</b> .....	<b>85589</b>
<b>Carbo International S.A.</b> .....	<b>85586</b>	<b>Mirambeau S.A.</b> .....	<b>85598</b>
<b>Darchange S.à r.l.</b> .....	<b>85591</b>	<b>Office Investments S.A.</b> .....	<b>85590</b>
<b>Delilah International S.à r.l.</b> .....	<b>85604</b>	<b>Polar Winds Securities S.à r.l.</b> .....	<b>85592</b>
<b>Delilah US Investments S.à r.l.</b> .....	<b>85613</b>	<b>Praetor SICAV</b> .....	<b>85599</b>
<b>Dragon Communications SA</b> .....	<b>85596</b>	<b>Precious Objects S.A.</b> .....	<b>85599</b>
<b>Field Point I-A RE 8</b> .....	<b>85591</b>	<b>Rembrandt II S.à r.l.</b> .....	<b>85588</b>
<b>Field Point I-A RE 9</b> .....	<b>85592</b>	<b>Rosebud Properties Holding S.à r.l.</b> .....	<b>85595</b>
<b>GCL Holdings GP S.à r.l.</b> .....	<b>85599</b>	<b>Sanitas Products S.A.</b> .....	<b>85586</b>
<b>Guardian Managers S.à r.l.</b> .....	<b>85621</b>	<b>Sapphire S.à r.l.</b> .....	<b>85596</b>
<b>H2O Finland LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>85588</b>	<b>SDI Investments S.A.</b> .....	<b>85590</b>
<b>H2O LuxCo S.à r.l.</b> .....	<b>85588</b>	<b>Sestante 1 S.à r.l.</b> .....	<b>85630</b>
<b>Helios</b> .....	<b>85596</b>	<b>Solumat S.à r.l.</b> .....	<b>85589</b>
<b>Hypercenter Holding S.A.</b> .....	<b>85589</b>	<b>Solvipar Holding S.A.</b> .....	<b>85593</b>
<b>IMMOBILIERE Henri WEISS s.à r.l.</b> .....	<b>85594</b>	<b>Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l.</b> .....	<b>85594</b>
<b>Insurance Resources International Holding S.A.</b> .....	<b>85589</b>	<b>Twinfin S.A.</b> .....	<b>85586</b>
<b>Kalkalit-Lux 5 Sàrl</b> .....	<b>85592</b>	<b>UBS (Lux) Real Estate Funds Selection</b> ..	<b>85589</b>
<b>Kalkalit-Lux 5 Sàrl</b> .....	<b>85593</b>	<b>Varisa Holding S.A.</b> .....	<b>85592</b>
<b>Kalkalit-Lux 6 S.à r.l.</b> .....	<b>85590</b>	<b>W2007 Parallel Lalka S.à r.l.</b> .....	<b>85593</b>
<b>Karlin Luxfin S.à r.l.</b> .....	<b>85590</b>	<b>Whitehall European RE 6 S.à r.l.</b> .....	<b>85591</b>
<b>Lancaster Coinvestors A S.à r.l.</b> .....	<b>85587</b>	<b>Whitehall European RE 8 S.à r.l.</b> .....	<b>85591</b>
<b>Landforse I SCA</b> .....	<b>85632</b>	<b>World Power Holdings Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>85588</b>
<b>Lupo Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>85588</b>		
<b>Lux-Index US</b> .....	<b>85597</b>		

**Carbo International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 146.171.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale extraordinaire des associés et du conseil d'administration du 10.08.2009 de la société CARBO INTERNATIONAL S.A. il a été décidé:

Changement du siège social de 19-21, rue de Hollerich, L-1741 Luxembourg à 36-38, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg Luxembourg, le 10.08.2009. Louis LANG / Amir RAHMANIAN.

Référence de publication: 2009110175/11.

(090131909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Twinfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 116.798.

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110187/12.

(090132454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Sanitas Products S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.701.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 août 2009*

Le siège social est transféré du 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 14 août 2009.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2009110181/13.

(090132030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Lux-Top 50 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 59.731.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009***1. Démission d'un administrateur**

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

**2. Cooptation d'un administrateur**

Le Conseil coopte à l'unanimité Monsieur Aly KOHLL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110345/18.

(090132349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Lux-Top 50 Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 59.732.

—  
*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Monsieur Aly KOHLL (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110348/18.

(090132344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**M.C.I. Marketing Communication International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2628 Luxembourg, 19, rue des Trévires.

R.C.S. Luxembourg B 39.426.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109707/10.

(090131433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Avaya Luxembourg Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 80.572.

—  
RECTIFICATIF

Les comptes annuels rectifiés au 30 septembre 2007, déposés pour la première fois en date du 3 octobre 2008 sous le numéro L080146593.04 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109716/12.

(090131423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Lancaster Coinvestors A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.157.

—  
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 novembre 2008, acte publié au Mémorial C, no 2921 du 8 décembre 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009110113/14.

(090132627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Rembrandt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.389.950,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 88.972.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution en date du 14 juillet 2009 que:

- Le mandat de Sophie Van Oosterom en tant que gérant unique de la société, est renouvelé pour une période d'un an, soit jusqu'à la prochaine Assemblée de 2010.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009109915/13.

(090131549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Lupo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 135.575.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 14 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110144/10.

(090132556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009110695/10.

(090133211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009110696/10.

(090133214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**World Power Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.747.950,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.503.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009110780/11.

(090133313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Insurance Resources International Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 27.808.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009109708/10.

(090131434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Hypercenter Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 79.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109710/10.

(090131417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**UBS (Lux) Real Estate Funds Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 138.419.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) Real Estate Funds Selection*

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009109729/12.

(090131414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Solumat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 13-34, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 102.517.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Diekirch, le 20/07/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109948/10.

(090131650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**MDC-LP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.647.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour MDC-LP Holding S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110186/12.

(090132452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Office Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 72.261.

—  
Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110188/12.

(090132456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Karlin Luxfin S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 88.534.

—  
Le bilan de la société au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110189/13.

(090132458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Kalkalit-Lux 6 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.570.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

M. Matthijs Bogers  
*Gérant*

Référence de publication: 2009110191/13.

(090132461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**SDI Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 90.712.

—  
*Extrait de la résolution circulaire adoptée par tous les membres du conseil d'administration le 1<sup>er</sup> juillet 2009*

*Première résolution*

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

L'administrateur de la Société, DUNDON Alan, a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait  
*Pour la société*  
Signature

Référence de publication: 2009110130/16.

(090131766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.  
R.C.S. Luxembourg B 119.863.

—  
*Extrait des décisions prises par le Gérant unique en date du 11 août 2009*

*Résolution unique*

Le Gérant unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg avec effet immédiat.

Le Gérant unique, Monsieur Eddy Dôme, a également transféré son adresse professionnelle au 4, rue Jean-Pierre Probst, L-2352 Luxembourg.

Pour extrait

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2009110149/16.

(090131923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Whitehall European RE 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 133.479.

—  
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, no 2851 du 8 décembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009110140/14.

(090132575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Whitehall European RE 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 550.775,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 128.510.

—  
Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, acte publié au Mémorial C, no 1478 du 17 juillet 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009110132/14.

(090132570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Field Point I-A RE 8, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 125.836.

—  
Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009110693/10.

(090133206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Field Point I-A RE 9, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.839.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2007 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009110694/10.

(090133208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Varisa Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 19.959.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110732/10.

(090132868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Broderinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 51.946.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110734/10.

(090132861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**AMARANTE HOLDING Société Anonyme, Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 33.893.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110746/10.

(090133018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Kalkalit-Lux 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée,****(anc. Polar Winds Securities S.à r.l.).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.863.

Le Bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

M. Matthijs Bogers

Gérant

Référence de publication: 2009110195/14.

(090132464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**W2007 Parallel Lalka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.955.

—  
Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C, no 2145 du 29 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2009110115/14.

(090132623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Kalkalit-Lux 5 Sàrl, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.863.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

M. Matthijs Bogers  
Gérant

Référence de publication: 2009110203/13.

(090132470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.557.

*Extrait des résolutions des associés prises le 17 août 2009*

Le 17 août 2009, les Associés de Betafence Topco Holding ("la Société"), ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat;
- de nommer Madame Christelle Ferry, résidant professionnellement au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en tant que gérant de la société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Luxembourg, le 19 août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA  
Signatures  
Mandataire

Référence de publication: 2009110240/17.

(090132747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Solvipar Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 85.467.

—  
Le bilan au 31/12/08 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 21 août 2009.

Référence de publication: 2009110787/10.

(090133420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

Signature.

**IMMOBILIERE Henri WEISS s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9806 Hosingen, 66, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 96.842.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juillet 2009*

Il a été décidé comme suite:

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le siège social de L-9806 Hosingen, Haaptstrooss 34, à L-9806 Hosingen, Haaptstrooss 66.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 24 août 2009.

*Pour IMMOBILIER Henri WEISS, Société à responsabilité limitée*

FIDUNORD S.à r.l.

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2009111222/18.

(090133511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.001.

—  
Constituée par-devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 octobre 2007, acte publié au Mémorial C no 2569 du 12 novembre 2007.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Technology in Central and Eastern Europe Lux S.à r.l.*

Mourant Luxembourg S.A.

*En qualité d'Agent Domiciliaire*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110708/17.

(090133145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Lux-Index US Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.344.

—  
*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110364/19.

(090132306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Lux-Protect Fund Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 79.399.

---

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

**1. Démission d'un administrateur**

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

**2. Cooptation d'un administrateur**

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110362/19.

(090132321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Apollo ELP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.240.

---

*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 18 août 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur William BENJAMIN de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 9 juillet 2009;

- de nommer:

\* Monsieur Luke Hamill, né le 16 janvier 1978 à Margate, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 août 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111224/18.

(090133483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Rosebud Properties Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 21.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 128.274.

---

*Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 15 juin 2009*

*Première résolution*

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Le Gérant unique de la Société informe que le siège social de l'Associé de la Société, Barwa Luxembourg 2 S.à r.l., se trouve désormais au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009110139/17.

(090131779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**Dragon Communications SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 21, rue du Fort Elisabeth.  
R.C.S. Luxembourg B 147.370.

—  
EXTRAIT

Le 31 juillet 2009, l'assemblée générale a décidé de nommer:

- Thomas Studer né le 25 mai 1974 à Cob-Frutigen, Suisse, demeurant au Gerbestrasse 12, CH-3072 Ostermundigen, Suisse, administrateur A.

- Emmanuel REVEILLAUD né le 10 octobre 1971 à La Rochelle, France, demeurant professionnellement au 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, administrateur B et

- Mario WILLEMS, administrateur B.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Le 31 juillet 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer le siège de la société du 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 21, rue du Fort Elisabeth, L-1463 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esbelta DE FREITAS.

Référence de publication: 2009109985/19.

(090131526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Helios, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 58.180.

—  
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 16 juillet 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Vincent Planche, Alain Léonard, Jean-Michel Gelhay, Eric Lobet et Madame Viviane Glavic en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,

2. de réélire KPMG Audit S.à r.l. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 12 août 2009.

*Pour HELIOS*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliaire*

Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE

*Directeur / Attaché principal*

Référence de publication: 2009110311/19.

(090132508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Sapphire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 124.458.

—  
EXTRAIT

En date du 14 août 2009, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Bart Zech, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet immédiat.

- Marjoleine Van Oort, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élue nouveau gérant de la société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Pour extrait conforme

Jorrit Crompoets / Marjoleine Van Oort

Référence de publication: 2009109911/16.

(090131569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Balmain European Retail Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.485.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé unique du 7 juillet 2009*

L'associé unique de Balmain European Retail Holdings S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- de nommer M. Alain Heinz, né le 17 mai 1968 à Forbach (France), demeurant professionnellement au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg) aux fonctions de Gérant de la Société avec effet au 07 juillet 2009, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 20 Août 2009.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2009111233/16.

(090133633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Apollo USLP S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 107.226.

—  
*Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 18 août 2009*

L'Associé Unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur William BENJAMIN de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 9 juillet 2009;

- de nommer:

\* Monsieur Luke Hamill, né le 16 janvier 1978 à Margate, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 août 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111231/19.

(090133616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

—  
*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110370/19.

(090132304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Lux-Portfolio Advisory S.A. Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 66.906.

—  
*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

**1. Démission d'un administrateur**

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

**2. Cooptation d'un administrateur**

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en septembre 2009.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110354/19.

(090132330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Apollo Vicalvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.907.

—  
*Extrait des résolutions des Associés prises en date du 18 août 2009*

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur William BENJAMIN de sa fonction de Gérant et ce avec effet au 9 juillet 2009;

- de nommer:

\* Monsieur Luke Hamill, né le 16 janvier 1978 à Margate, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 1, Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet au 9 juillet 2009 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 août 2009.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111232/18.

(090133619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Mirambeau S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 55.020.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier adressé aux actionnaires de la société en date du 10 juillet 2009 que:

- Le contrat de domiciliation conclu entre la société Mirambeau SA et Fidu-Concept Sàrl avec siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg a été dénoncé avec effet au 10.07.2009

- Monsieur Guy Lanners et Monsieur Jean Nicolas Weber démissionnent de leurs fonctions d'administrateurs avec effet au 10.07.2009

- La société Fidu-Concept Sàrl, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le n° B 38.136 démissionne de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet au 10.07.2009

Pour extrait sincère et conforme

Fidu-Concept Sàrl

Signature

Référence de publication: 2009110173/17.

(090131607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

**GCL Holdings GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 141.787.

Mise à jour des données de l'associé unique:

En date du 16 avril 2009, l'associée unique a transféré son siège social du 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque Domiciliaire  
Signatures

Référence de publication: 2009110176/17.

(090131917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

---

**Praetor SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 101.117.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 23 juillet 2009*

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Monsieur Edouard de l'Espée, Monsieur Jacques Richard et Monsieur Patrice Henri, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010,
2. de réélire Deloitte S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Pour PRAETOR SICAV  
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.  
Agent Domiciliaire  
Jean-Michel GELHAY / Valérie GLANE  
Directeur / Attaché principal

Référence de publication: 2009110325/19.

(090132384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Precious Objects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.762.

**STATUTS**

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PRECIOUS PROJECTS PRIVATE FOUNDATION, une fondation privée de droit des Antilles Néerlandaises, ayant son siège social à Chuchubiweg 17, Curaçao, inscrite au Registre de Fondations de Curaçao, Chambre de Commerce & Industries sous le numéro S-8906

ici représentée par Monsieur Luc Sunnen, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 juillet 2009.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et qu'elle a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "PRECIOUS OBJECTS S.A." (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un associé unique ("Associé Unique") ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 200.000 (deux cents mille euros) représenté par 1.600 (mille six cents) actions d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt cinq euros) chacune, divisées en 400 (quatre cents) actions ordinaires de classe A, 400 (quatre cents) actions ordinaires de classe B, 400 (quatre cents) actions ordinaires de classe C et 400 (quatre cents) actions ordinaires de classe D.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.** Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé

Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 11:00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-

verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

85604

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

*Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 1.600 (mille six cents) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 200.000 (deux cents mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.250.-

*Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 3 (trois);

2. sont nommés Administrateurs:

Monsieur Luc SUNNEN, expert comptable, né à Luxembourg le 22 décembre 1961, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri

Monsieur Christophe FENDER, expert comptable, né à Strasbourg le 10 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri

Madame Marie-Anne BOS, expert-comptable, née le 7 mai 1977 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri

3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

DMS & Associés S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri (RCS Luxembourg N°B.46.477)

5. le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2014; et

6. le siège social de la société est fixé au 43, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L.SUNNEN, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2009. Relation: LAC/2009/33590. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

Hesperange, le 21 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009110763/288.

(090132957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Delilah International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.735.

—  
STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

Delilah S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

Hereby represented by Miss Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on 22 July 2009.

The said proxy/proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated here above, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated or group companies as well as to any other entity that is or will be investing in affiliated or group companies and to any other entity it is interested in, take any controlling and supervisory measures.

2.5 The Company may also acquire patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial rights, to directly or indirectly operate and develop them. The Company may notably sale, assign or otherwise dispose of part or all of its patents, licenses and/or all types of intellectual and industrial rights.

2.6 The Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes and it may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.7 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Delilah International S.à r.l.".

**Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

## **Art. 7. Management.**

### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

### **Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-sixth day of the month of June, at 3.30 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

### **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

#### 11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

#### 11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital
Delilah S.à r.l., prenamed . . . . .	2,000,000	20,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mrs Delphine Tempé, lawyer, born on the 15 February 1971 in Strasbourg (France) having her professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Mr Stefan Oostvogels, lawyer, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium) having his professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. Mr James Redmayne, employee, born on 16 July 1979 in London (United-Kingdom), having his professional address at 111 Strand, WC2 0AG, London, United-Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

**ONT COMPARU:**

- Delilah S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg;

Ci-après représentée par Mlle Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration(s) sous seing privé donnée(s) le 22 juillet 2009.

Laquelle/Lesquelles procuration(s) restera/resteront, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée(s) aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel/Lesquels comparant(s), représenté(s) comme dit ci-avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe ainsi qu'à toute autre entité qui investit ou qui investira dans des sociétés affiliées ou des sociétés du groupe et à toute autre entité à laquelle elle s'intéresse, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision.

2.5 La Société peut aussi acquérir des brevets, des licences et/ou tout type de droits intellectuels et industriels, de directement ou indirectement les exploiter et les développer. La Société peut notamment vendre, céder, disposer d'une partie ou de tout ses brevets, licences et/ou tout type de droits intellectuels et industriels.

2.5 La Société peut accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet et elle peut en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.7 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Delilah International S.à r.l."

**Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américain) représenté par 2.000.000 (deux million) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 USD (zéro dollar américain un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la

Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

#### 6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

#### 6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

#### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non - associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

#### 6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-sixième jour du mois de juin à 15.30 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

#### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand - Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% du capital social
Delilah S.à r.l., préqualifiée . . . . .	2.000.000	20.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt-mille Dollars américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par le(s) gérant(s) suivant(s) pour une période indéterminée
  - a. Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Stefan Oostvogels, avocat, née le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. James Redmayne, employé, né le 16 juillet 1979 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2 0AG, Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29896. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110197/452.

(090132359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

### **Delilah US Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 147.738.

#### — STATUTES

In the year two thousand nine, on the twenty-second July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Delilah International S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" governed by the laws of Luxembourg and having its registered office at 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies.

Hereby represented by Miss Caroline Ronfort, employee, residing in Luxembourg, by virtue of proxy/proxies established on 22 July 2009.

The said proxy/proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party/parties, represented as stated here above, has/have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

#### **Art. 2. Corporate object.**

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may also hold interests in partnerships.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.

2.3 The Company may also enter into any guarantee, pledge or any other form of security for the performance of any contracts or obligations of the Company or of group companies.

2.4 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.5 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

2.6 The Company is a corporate taxpayer subject to common tax law.

#### **Art. 3. Duration.**

The Company is formed for an unlimited period of time.

#### **Art. 4. Denomination.**

The Company will have the denomination "Delilah US Investments S.à r.l.".

#### **Art. 5. Registered office.**

5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).

5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

#### **Art. 6. Share capital - Shares.**

##### 6.1 - Subscribed Share Capital

6.1.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) represented by 2,000,000 (two million) shares (parts sociales) of USD 0.01 (United States dollar one cent) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.1.2 At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

##### 6.2 - Modification of Share Capital

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 8 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

##### 6.3 - Profit Participation

Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

##### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

##### 6.5 - Transfer of Shares

6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.

6.5.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

6.5.4 Transfers of shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.

##### 6.6 - Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

#### **Art. 7. Management.**

##### 7.1 - Appointment and Removal

7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). The director(s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).

7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders, according to the following rules:

7.1.2.1 In case of plurality of shareholders and if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, it shall have the right to present a list of at least two nominees; the general shareholders' meeting shall appoint one director (gérant) from this list;

7.1.2.2 In the absence of nominations pursuant to Articles 7.1.2.1 above, the general shareholders' meeting shall be free to appoint the relevant director(s) (gérant(s)) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.2.3 In case of plurality of directors (gérants), the general shareholders' meeting shall appoint the remaining directors (gérants) in accordance with the general principles as determined by the Law and the Articles.

7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

7.1.4 In the event a director (gérant) is removed or replaced or in the event a director (gérant) resigns, dies, retires or in the event of any other vacancy, his/her replacement shall be appointed by the general shareholders' meeting, in compliance with the provisions of Articles 7.1.2.1 to 7.1.2.3 above, so that if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company it shall be represented on the board of directors (conseil de gérance).

7.1.5 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

#### 7.3 - Representation and Signatory Power

7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.

7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the sole signature of any member of the board of directors (conseil de gérance).

7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

#### 7.4 - Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures

7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.

7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).

7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance).

7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting.

7.4.6 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.

7.4.7 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### 7.5 - Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

### **Art. 8. General shareholders' meeting.**

8.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

8.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

8.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

8.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

**Art. 9. Annual general shareholders' meeting.**

9.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the twenty-sixth day of the month of June, at 4.00 p.m.

9.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.

**Art. 10. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five, the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

**Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.**

11.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

11.2 - Annual Accounts

11.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

11.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

**Art. 12. Distribution of profits.**

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses; amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

**Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

13.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.

13.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 14. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 15. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg. Furthermore if and as long as CVC European Equity Partners IV (A) L.P. is a shareholder of the Company, the provisions of Articles 7.1.2 to 7.1.4 may be amended only with the consent of CVC European Equity Partners IV (A) L.P."

*Transitional dispositions*

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2009.

*Subscription*

The Articles having thus been established, the party appearing declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount (in USD)	% of share capital
Delilah International Sàrl, prenamed . . . . .	2,000,000	20,000	100%

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States dollars) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

*Resolutions of the shareholder(s)*

1. The Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:
  - a. Mrs Delphine Tempé, lawyer, born on the 15 February 1971 in Strasbourg (France) having her professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Mr Stefan Oostvogels, lawyer, born on 21 April 1962 in Brussels (Belgium) having his professional address at 291 route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. Mr James Redmayne, employee, born on 16 July 1979 in London (United-Kingdom), having his professional address at 111 Strand, WC2 0AG, London, United-Kingdom.
2. The registered office of the Company shall be established at 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg

**ONT COMPARU:**

- Delilah International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois de Luxembourg et ayant son siège social au 20 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg

Ci-après représentée par Mlle Caroline Ronfort, employée, résidant à Luxembourg, en vertu d'une/de procuration(s) sous seing privé donnée(s) le 22 juillet 2009.

Laquelle/Lesquelles procuration(s) restera/resteront, après avoir été signée(s) "ne varietur" par le(s) comparant(s) et le notaire instrumentant, annexée(s) aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel/Lesquels comparant(s), représenté(s) comme dit ci - avant, a/ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2. Objet social.**

2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.

2.3 La Société peut aussi contracter toute garantie, gage ou toute autre forme de sûreté pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou d'une société du groupe.

2.4 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

2.5 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

2.6 La Société est assujettie à l'imposition de droit commun.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Delilah US Investments S.à r.l.".

## **Art. 5. Siège social.**

5.1 Le siège social est établi à Luxembourg - Ville.

5.2 Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand - Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

6.1.1 Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille dollars américain) représenté par 2.000.000 (deux million) parts sociales d'une valeur nominale de 0.01 USD (zéro dollar américain un cent), toutes entièrement souscrites et libérées.

6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du Capital Social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non -associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

6.6 - Enregistrement des Parts Sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

## **Art. 7. Management.**

7.1 - Nomination et Révocation

7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés conformément aux règles suivantes:

7.1.2.1 En cas de pluralité d'associés et dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé de la Société, elle est habilitée à présenter une liste séparée d'au moins deux candidats; l'assemblée générale nommera un gérant parmi cette liste.

7.1.2.2 En l'absence de nominations selon les dispositions des articles 7.1.2.1, l'assemblée générale des associés sera libre de nommer le/les gérant(s) correspondants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.2.3 En cas de pluralité de gérants, l'assemblée générale des associés nommera les gérants restants conformément aux principes généraux énoncés par la Loi et les Statuts.

7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.

7.1.4 En cas de révocation, de remplacement, de démission, de décès, de retraite ou de toute autre vacance d'un gérant, l'assemblée générale des associés, pourvoiront à son remplacement, en conformité avec les dispositions des

articles 7.1.2.1 à 7.1.2.3 ci-dessus, de façon à ce que, dans la mesure où et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est associé dans la Société, il est représenté au conseil de gérance.

7.1.5 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et Signature Autorisée

7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.

7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la seule signature d'un des membres du conseil de gérance.

7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures

7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.

7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.

7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un quelconque gérant.

7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion.

7.4.6 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.

7.4.7 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

#### 7.5 - Responsabilité des Gérants

Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

### **Art. 8. Assemblée Générale des associés.**

8.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

8.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

8.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

8.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

### **Art. 9. Assemblée générale annuelle des associés.**

9.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le vingt-sixième jour du mois de juin à 16.00 heures.

9.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 10. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt cinq, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

### **Art. 11. Exercice social - Comptes annuels.**

#### 11.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

#### 11.2 - Comptes Annuels

11.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

11.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

### **Art. 12. Distribution des profits.**

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### **Art. 13. Dissolution - Liquidation.**

13.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

13.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.

13.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

**Art. 14. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.

**Art. 15. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés par l'assemblée des associés selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand -Duché de Luxembourg. De plus et aussi longtemps que CVC European Equity Partners IV (A) L.P. est l'associé de la Société, les dispositions des articles 7.1.2. à 7.1.4 ci-dessus ne pourront être amendés qu'avec le consentement de CVC European Equity Partners IV (A) L.P.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

#### *Souscription*

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit (en USD)	% du capital social
Delilah International Sàrl, préqualifiée . . . . .	2.000.000	20.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par un versement en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt-mille Dollars américain) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

85621

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.500,-.

*Résolution des/de (l')associé(s)*

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée
  - a. Delphine Tempé, avocate, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - b. Stefan Oostvogels, avocat, née le 21 avril 1962 à Bruxelles (Belgique) ayant son adresse professionnelle à 291, route d'Arlon, L-2016 Luxembourg;
  - c. James Redmayne, employé, né le 16 juillet 1979 à Londres (Royaume-Uni), ayant son adresse professionnelle à 111 Strand, WC2 0AG, Londres, Royaume-Uni.
2. Le siège social de la Société est établi à 20, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le(s) comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit/desdits comparant(s), en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. RONFORT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009. Relation: LAC/2009/29900. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110157/446.

(090132388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Guardian Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 147.745.

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh day of July.

Before the undersigned Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Guardian Managers Limited, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O. Box 3463, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Hady Camara, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and/or Katerina Kubova, employee, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and/or Olivier Sciales, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and/or Cécile Rechstein, lawyer, with professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 23 July 2009,

which, initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The aforementioned party is referred to hereafter as the "Shareholder".

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a "société à responsabilité limitée".

ARTICLES OF INCORPORATION

**Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration.**

**Art. 1. Form, Name.**

1.1 There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become shareholders in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Law") and by the present articles of association (the "Articles").

1.2 The company exists under the name of "Guardian Managers S.à r.l." (the "Company").

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorized to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalized; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

#### **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management, in whatever capacity, of such holdings and in particular the holding of interests in Guardian Managed Funds SICAV-SIF, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of 13 February 2007 on specialized investment funds, as amended from time to time, in the capacity of general partner and manager of that company.

3.2 The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as, among others, the provision of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

3.3 The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

3.4 The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfill its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**Art. 4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

### **Chapter II. - Capital and Shares**

#### **Art. 5. Share capital.**

5.1 The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one Euro each (EUR 1.-) (the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholders.

5.3 All Shares will have equal rights. Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of Shareholders.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decisions of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant interim accounts.

5.5 All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with the applicable law.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in compliance with any applicable law.

7.3 Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three quarters of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

7.4 Subject to the restrictions of these articles of association, any shareholder may transfer all or any of his / its Shares by instrument in writing in any usual or common form including a notarial or private deed.

7.5 The instrument of transfer of any Share shall be executed by or on behalf of the transferor and the transferee and the transferor will be deemed to remain the holder of the Share until the name of the transferee is entered in the shareholders' register in respect thereof, which entry shall be made upon the presentation of an appropriately executed

instrument of transfer. For the purposes of the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the applicable law.

### Chapter III. - Management

#### Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by at least three managers appointed by a resolution of the shareholders. They will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (the "Board of Managers").

8.2 The managers need not to be Shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholders.

8.3 The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

#### Art. 9. Powers of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

**Art. 10. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of any two (2) managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any two (2) managers.

#### Art. 11. Delegation and agent of the board of managers.

11.1 Any two (2) managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 Any two (2) managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

#### Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers may appoint a chairman amongst its members. The chairman has a casting vote in case of ballot.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage. A manager may represent more than one of his colleagues.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call initiated from Luxembourg shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorized to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting.

12.8 Copies or excerpts shall be certified by any manager or by any person nominated by any manager or during a meeting of the Board of Managers.

#### Art. 13. Liabilities of the managers.

13.1 The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

13.2 The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders**

##### **Art. 14. Powers of the sole shareholder / the general meeting of shareholders / Vote.**

14.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

14.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

14.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

14.4 If there are more than twenty-five (25) Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

14.5 If there are less than twenty-five (25) Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

14.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Chapter V. - Financial year, Distribution of profits.**

##### **Art. 15. Financial year.**

15.1 The financial year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first financial year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on 31 December 2009.

15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

##### **Art. 16. Distribution of profits.**

16.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (10%) of the Company's nominal capital.

16.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

16.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of article 14.7 above.

16.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

#### **Chapter VI. - Dissolution, Liquidation.**

##### **Art. 17. Dissolution, Liquidation.**

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions, it being understood that in case of a sole Shareholder, such sole Shareholder may decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

17.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

#### **Chapter VII. - Applicable law.**

**Art. 18. Governing law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

### *Subscription and Payment*

The share capital of the company has been subscribed as follows:

Guardian Managers Limited . . . . .	12.500 Shares
Total: . . . . .	12.500 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

### *Transitory provisions*

The first financial year of the Company shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand twenty Euro (1,020.-€).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder represented as stated above, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
2. The Shareholder resolves to appoint as managers of the Company for an undetermined period:
  - Mr Alwin M. Tamosius, born on 1 February 1951, in Perth (Australia), with professional address at 3 Harbour Exchange Square, London, E14 9GE (United Kingdom).
  - Mr Denis A Kleinfeld, born on 10 February 1946, in Illinois (United States of America), with professional address at 401 E. Las Olas Boulevard, Suite 1650, Ft. Lauderdale, FL 33301 (United States of America).
  - M Thomas G. Smolka, born on 27 February 1936, in London (United Kingdom), with professional address at 3 Harbour Exchange Square, London, E14 9GE (United Kingdom).

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the party appearing, she/he signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept juillet.

Par-devant le notaire soussigné, Maître Roger ARRENSDORFF, résidant à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

Guardian Managers Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, P.O. Box 3463, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Hady Camara, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou Katerina Kubova, employée privée, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou Olivier Sciales, avocat, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et/ou Cécile Rechstein, avocate, ayant son domicile professionnel à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2009, laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui,

La partie susmentionnée désignée ci-après comme l'"Associé",

Lequel comparant, agissant en-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée et dont les statuts ont arrêté comme suit:

### **STATUTS**

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Dure&.**

##### **Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Nom.**

1.1 Il est ici établi entre tous les détenteurs actuels de parts sociales créés ci-après et entre tous ceux qui deviendront associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés

commerciales, telle que modifiée de temps à autre (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après les "Statuts").

1.2 La société adopte la dénomination de "Guardian Managers S.à r.l." (la "Société").

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Cependant, le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") est autorisé à transférer le siège social de la Société à l'intérieur de la commune de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **Art. 3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet la détention d'intérêts dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, le développement et la direction, sous quelle que forme que ce soit, de ces détentions et en particulier la détention d'intérêts dans Guardian Managed Funds SICAV-SIF une société en commandite par actions, gouvernée par les lois du Grand Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telle que modifiée de temps à autre, en sa qualité de associé-gérant-commandité de cette société.

3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière aux entités faisant partie du groupe de la Société, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement.

3.3 La Société peut aussi utiliser ces fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre bien mobilier ou immobilier sous toute forme.

3.4 La Société pourra conclure des emprunts sous toute forme et émettre à titre privé des obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

### **Titre II. - Capital, Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital social.**

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un Euro chacune (EUR 1,-) (les "Parts Sociales"). Les détenteurs des Parts Sociales sont définis ci-après comme les "Associés".

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux. Chaque Part Sociale a droit à un vote lors des réunions des assemblées ordinaires et extraordinaires des Associés.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres Parts Sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil de Gérance sur base des comptes intérimaires.

5.5 Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne en particulier, et inscrites dans le registre des associés en conformité avec la loi applicable.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

#### **Art. 7. Transfert des parts sociales.**

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales de la Société détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de la loi applicable.

7.3 Les Parts Sociales ne peuvent pas être transférées entre vif à des non-associés à moins que les associés représentant les trois quarts du capital social ne l'aient approuvé lors d'une assemblée générale.

7.4 Sous réserve des restrictions de ces statuts, tout associé peut transférer tout ou partie de ses Parts Sociales en l'instrumentant par écrit de toutes les manières communément admise y compris par un acte notarié ou un acte sous sein privé.

7.5 L'acte instrumentaire du transfert de toute Part Sociale sera signé par ou au nom du cédant et du cessionnaire et le cédant sera considéré comme étant le propriétaire de la Part Sociale jusqu'à ce que le nom du cessionnaire soit inscrit dans le registre des associés, cette inscription sera faite suite à la présentation d'un acte instrumentaire de transfert dûment signé. Dans le cadre de la loi luxembourgeoise, les transferts ne sont pas valides envers la Société ou un tiers jusqu'à ce qu'ils aient été notifiés à la Société ou acceptés en conformité avec la loi applicable.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 8. Gérance.**

8.1 La Société est administrée par au moins trois (3) gérants nommés par une résolution des associés.

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés.

8.3 La mort ou la démission d'un gérant, pour quelle que raison que ce soit, ne doit pas entraîner la dissolution de la Société.

#### **Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.**

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

**Art. 10. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature de toute personne à qui ce pouvoir aura été délégué par deux (2) gérants.

#### **Art. 11. Délégation et Agent du conseil de gérance.**

11.1 Deux (2) gérants peuvent déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Deux (2) gérants détermineront les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire ad hoc, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

#### **Art. 12. Réunion du conseil de gérance.**

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président parmi ses membres. La voix du président est prépondérante en cas de partage.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux exigences et formalités de convocation.

12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique initiée depuis Luxembourg est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via la vidéo ou le téléphone.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux réunions.

12.8 Des extraits ou copies seront certifiés par tout gérant ou par toute personne désignée par un gérant ou pendant une réunion du Conseil de Gérance.

### **Art. 13. Responsabilité des gérants.**

13.1 Les Gérants ne sont pas responsables personnellement en raison de leur position du fait des engagements régulièrement pris au nom de la Société. Ils sont des agents autorisés et sont par conséquent responsables seulement de l'exécution de leur mandat.

13.2 La Société doit indemniser tous directeur ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société en tant que directeur ou fondé de pouvoir, ou à sa requête de toute autre entité dont la Société est un associé ou un créancier et pour laquelle il n'a pas été indemnisé, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour faute lourde ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de l'administrateur, directeur ou fondé de pouvoir.

## **Titre IV. - Assemblée Générale des associés.**

### **Art. 14. Pouvoirs de l'associé unique / l'assemblée générale des associés / Votes.**

14.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

14.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

14.4 S'il y a plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés doivent être prises lors des réunions convoquées conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.

14.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

14.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises qu'à la condition que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions de la Loi. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

## **Titre V. - Année sociale, répartition des bénéfices.**

### **Art. 15. Année sociale.**

15.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine au 31 décembre 2009.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

15.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

### **Art. 16. Répartition des bénéfices.**

16.1 Du bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

16.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que de ces Statuts, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

16.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 14.7 ci-dessus.

16.4 Malgré les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'Associé(s).

## Titre VI. - Dissolution, Liquidation.

### Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de l'Associé unique ou de l'un de ses Associés.

17.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables étant entendu qu'en cas d'un Associé Unique, un tel Associé Unique pourra décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation assumant personnellement tous les actifs et passifs, connu ou inconnu de la Société.

17.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Titre VII. - Loi applicable.

**Art. 18. Loi applicable.** La Loi trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

### *Souscription et Paiement*

Le capital social de la Société a été souscrit comme suit:

Guardian Managers Limited . . . . .	12.500 Parts Sociales
Total: . . . . .	12.500 Parts Sociales

Chacune des Parts Sociales a été intégralement payée de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) correspondant à un capital social de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale commencera au jour de la constitution de la Société et se terminera au 31 décembre 2009.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille vingt euros (1.020,- €).

### *Première Assemblée Générale des associés*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé unique représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée, a passé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société sera au 51 Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
2. L'Associé décide de nommer comme gérants de la Société pour une période indéterminée:

- M. Alwin M. Tamosius, né le 1 février 1951, à Perth (Australie), avec adresse professionnelle au 3 Harbour Exchange Square, London, E14 9GE (Royaume Uni).

- M. Denis A Kleinfeld, né le 10 février 1946, dans l'Illinois (Etats Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle au 401 E. Las Olas Blvd, Suite 1650, Ft Lauderdale, FL 33301 (Etats Unis d'Amérique).

- M. Thomas G. Smolka, né le 27 février 1936, à Londres (Royaume Uni), avec adresse professionnelle au 3 Harbour Exchange Square, London, E14 9GE (Royaume Uni).

DONT ACTE, passé à Luxembourg; le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Le document ayant été lu à la mandataire des parties comparantes, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: RECHSTEIN, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 3 août 2009. REM 2009 / 1002. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signe):* MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 17 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009110276/452.

(090132548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Sestante 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 525.275,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.883.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth of August.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of SESTANTE 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg B 122.883, incorporated by deed of Maître Paul BETTINGEN on December 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on February 17, 2007, number 202. The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, dated February 5, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 12, 2009, number 537.

The meeting is presided by Mr Konstantinos ALEXOPOULOS, private employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

who appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Erwin VANDE CRUYS, private employee, with same professional address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1.- To transfer the registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;

2.- To amend the provisions of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

**" Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the City of Luxembourg by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company.(.....)";

3.- Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III.- That the present meeting, representing one hundred per cent (100%) of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting decides to transfer the registered office from 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach to 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to amend the provisions of the first paragraph of article 2 of the articles of association of the Company to read as follows:

**" Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the City of Luxembourg by a resolution of the single manager or, as the case may be, by the board of managers of the Company.(.....)";

*Expenses*

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, amounts to approximately one thousand euro (EUR 1,000,-).

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française (French version):**

L'an deux mil neuf, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SESTANTE 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall, RCS Luxembourg B 122.883, constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven le 13 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 202 du 17 février 2007. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 537 du 12 mars 2009.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Konstantinos ALEXOPOULOS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, avec même adresse professionnelle.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1.- Transfert du siège social de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2.- Modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

**" Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.(....)";

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100 %) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach vers 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura la teneur suivante:

**" Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par résolution du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.(...)"

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève approximativement à mille euros (1.000,- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: K. Alexopoulos, I. Dias, E. Vande Cruys et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2009. Relation: LAC/2009/33919 Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111622/119.

(090134136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.**

**Capital social: EUR 32.751,01.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.639.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle en date du 26 juin 2009*

*Sixième résolution*

L'assemblée note et accepte la démission de M. Alan Dundon et de M. Marco Di Palma comme membres du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer M. Jean Bernard Zeimet, né le 5 mars 1953 au Luxembourg, domicilié au 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

L'assemblée décide aussi de nommer M. Pieter Adriaan Fourie, né le 13 juillet 1971 à St. Ellenbosch, Grande-Bretagne, domicilié à 5757 Onslow Road, Richmond, Surrey TW106QA, Grande-Bretagne, comme nouveau membre du Conseil de Surveillance avec effet immédiat.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009108278/21.

(090129785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

**Lux-Sectors SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 70.257.

*Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 17 juillet 2009*

1. Démission d'un administrateur

Le Conseil prend note de la démission de M. Jean-Paul KRAUS de son poste d'administrateur du Conseil avec effet au 17 juillet 2009.

2. Cooptation d'un administrateur

Le Conseil coopte à l'unanimité Mme Françoise THOMA (adresse professionnelle: 1, Place de Metz, L-2954 Luxembourg) au poste d'administrateur, à partir du 17 juillet 2009, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra en septembre 2009.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Certifié conforme et sincère

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009110335/19.

(090132366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.